



N°DEL2022-12

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU GRAND DAX**

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX** et le **DOUZE** du mois d' **AVRIL** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 6 avril 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

**Présents :** Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Corinne LAPORTE, M. Philippe MARY, Monsieur Yves POMMIES.

**Absents et excusés :** Madame Monique BAGIEU, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Hikmat CHAHINE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Régis MALARIK, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Madame Claudine ROHFRICTSCH.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Vincent BENOIT.

**OBJET : ENFANCE/JEUNESSE : MODIFICATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) INTERCOMMUNAL (ANCIEN RAMI)**

Mme la Vice-présidente expose,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6

**Vu** les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, modifiés en date du 13 décembre 2016, et notamment l'article 2,

**Vu** la délibération n°DEL04-2017 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, en date du 8 février 2017, relative à la modification du projet de fonctionnement et du règlement intérieur du RAMI,

**Vu** la délibération n°DEL17-2018 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, en date du 21 juin 2018, relative à la modification du projet de fonctionnement du RAMI,



**Considérant** que la convention d'objectifs et de financement entre le CIAS du Grand Dax et la Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF) concernant le Relais Assistants Maternels Intercommunal (RAMI) est arrivée à échéance le 31 décembre 2021,

**Considérant** que le renouvellement de l'agrément délivré par la CAF pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 nécessite une actualisation du projet de fonctionnement du service et de ses objectifs dans le respect des orientations fixées par la CAF (décret n°2021-1115 du 25 août 2021, effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2021), ainsi que du règlement intérieur,

**Considérant** que les Relais Assistants Maternels deviennent des Relais Petite Enfance et sont soumis à un référentiel national, dont le respect conditionne le versement des prestations de service par la CAF,

**Considérant** que l'intégration de ces orientations au projet du service fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement entre le CIAS du Grand Dax et la CAF des Landes pour la période 2022-2025, une fois le projet de fonctionnement du RPE validé par le Conseil d'administration de la CAF.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** la modification du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance Intercommunal, son règlement intérieur et les fiches de poste actualisées correspondantes.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 12 avril 2022**

**LE PRESIDENT,**

**Julien DUBOIS.**